

**SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE,  
OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS**

---

**CONSEIL SYNDICAL**

**SEANCE DU JEUDI 8 MARS 2018  
19H**

---

# ORDRE DU JOUR DU CONSEIL SYNDICAL

**JEUDI 8 MARS 2018**

- Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 13 Décembre 2017.
  
- 1. Compte de gestion et compte administratif 2017
- 2. Prorogation de l'avance de la CCHB
- 3. Validation du PPG – Engagement de la phase DIG
- 4. Programme de restauration et d'entretien des cours d'eau 2018
- 5. Débats d'orientations budgétaires 2018
- 6. Rapport d'activité 2017
- 7. Questions diverses

# SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

---

## SEANCE DU Jeudi 8 Mars 2018

---

L'an deux mille dix huit, le huit mars à dix neuf heures, le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président.

Date de la convocation : Mercredi 28 Février 2018

Secrétaire de séance : Maïté POTIN

### Présents :

MM. LAURONCE Michel, HOEPPFNER Michel, MAUDOU Sylvain, Mme GAUCHER Michelle, MM CASABONNE Pierre, LABARTHE André, Mme POTIN Maïté, M. BERNOS André, Mme MIRANDE Martine, MM. PATIE Frédéric IDOMENEE Jean-Jacques, NAVAILLES Michel, CONTOU-CARRERE Michel, MIQUEU Pierre, ARRIBERE Daniel, BALDAN Patrick, FRANÇAIS Hubert

### Suppléants :

OLYMPIE Jean-Yves	suppléant de MEDARD Elisabeth
LOUSTAU Didier	suppléant de CONGUES Christophe
LARBIOU Jean-Michel	suppléant de SERNA Etienne

### Pouvoirs :

### Excusés/absents :

MM. CACHELOU Frédéric, CLAVERIE Pierre, Mme DUSSARRAT Corinne, MM. HOUSSAYE Robin, MAUNAS Patrick, BURS Gérard, LETOILE Serge, LAUGA Michel, Mme CAMPELLO Lydie, MM. TEULADE Alain, CASTILLON Henri, MIRANDE David

## COMPTE RENDU DES DEBATS

Madame POTIN est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### Délibération N°1 – 08/03/2018 : Compte de gestion et Compte administratif 2017

Monsieur LABARTHE présente le rapport n°1.

L'exécution comptable se subdivise entre deux documents qui retracent toutes les écritures sur un exercice, soit une année. Il s'agit, d'une part de celui de l'ordonnateur, le compte administratif et ensuite du compte de gestion établi par le Monsieur le Percepteur.

Ces deux documents doivent aboutir à des résultats identiques ou bien dans le cas contraire des justificatifs sont à apporter. Les contrôles s'établissent tant sur l'aspect budgétaire qui reprend les autorisations octroyées par le conseil syndical que sur le respect de l'exécution des dépenses au regard des prévisions autorisées.

L'analyse s'établit pour chaque section :

	RESULTAT DE CLOTURE ANNEE 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE ANNEE 2017
INVESTISSEMENT	50 808,78 €		39 420,50 €	90 229,28 €
FONCTIONNEMENT	- 8776,30 €		- 11 369,30 €	- 20 145,60 €
GLOBAL	42 032,48 €		28 051,20 €	70 083,68 €

### Analyse de la section de Fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017				
Désignation	BP 2017	DM 2017	Total	Réalisé 2017
<i>Programme 2017</i>	90 000,00 €	- €	90 000,00 €	51 683,25 €
<i>Charges de personnel</i>	81 000,00 €	- €	81 000,00 €	80 925,72 €
<i>Frais généraux</i>	9 600,00 €	- €	9 600,00 €	5 871,64 €
<i>Charges financières</i>	200,00 €	300,00 €	500,00 €	491,11 €
<i>Amortissement</i>	3 300,00 €	- €	3 300,00 €	3 227,64 €
<i>Dépenses imprévues</i>	5 000,00 €	- 300,00 €	4 700,00 €	- €
<i>Remboursement Région</i>	400,00 €	- €	400,00 €	356,30 €
<i>Autres charges de gestion courante</i>	200,00 €	- €	200,00 €	200,00 €
<i>Résultat reporté</i>	8 776,30 €	- €	8 776,30 €	8 776,30 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>198 476,30 €</b>	<b>- €</b>	<b>198 476,30 €</b>	<b>151 531,96 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017				
Désignation	BP 2017	DM 2017	Total	Réalisé 2017
<i>AEAG</i>	83 320,30 €	- €	83 320,30 €	34 180,22 €
<i>Région Nouvelle Aquitaine</i>	18 000,00 €	- €	18 000,00 €	9 057,19 €
<i>Département 64</i>	28 100,00 €	- €	28 100,00 €	33 535,98 €
<i>Communes membres</i>	23 250,00 €	- €	23 250,00 €	15 729,07 €
<i>Communautés de communes membres</i>	39 250,00 €	- €	39 250,00 €	36 619,58 €
<i>Maitrise d'œuvre</i>	3 750,00 €	- €	3 750,00 €	2 264,32 €
<i>Travaux en régie</i>	2 806,00 €	- €	2 806,00 €	- €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>198 476,30 €</b>	<b>- €</b>	<b>198 476,30 €</b>	<b>131 386,36 €</b>

Le déficit constaté de la section de Fonctionnement de 20 145,60 € s'explique essentiellement par le retard de versement des aides de l'Agence de l'Eau en 2017. Les soldes de subvention de l'Agence de l'Eau seront perçus en 2018 tant sur la partie travaux que sur la partie fonctionnement général.

### Analyse de la section de Investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017					
Articles	Libellé	BP 2017	DM2017	TOTAL 2017	REALISE 2017
13241	Remboursement LEGUGNON	2 440,00 €	- €	2 440,00 €	2 435,78 €
168741	Remboursement avance	77 520,00 €	- €	77 520,00 €	- €
168758	Emprunt - CCPO	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €
2031	Frais étude	153 844,00 €	- €	153 844,00 €	81 301,80 €
2317	Immo corporelle reçue Travaux pour coll membres	122 500,00 €	- €	122 500,00 €	- €
020	Dépenses imprévues-Travaux	14 710,00 €	- €	14 710,00 €	- €
2317-040	Immo corp reçues Travaux en régie	2 806,00 €	- €	2 806,00 €	- €
<b>Total diverses dépenses</b>		<b>393 820,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>393 820,00 €</b>	<b>83 737,58 €</b>
4581109	Agnos	12 000,00 €	4 250,00 €	16 250,00 €	12 608,40 €
4581117	Ogenne	3 300,00 €	- €	3 300,00 €	3 280,05 €
4581118	Syndic Issaux	480,00 €	- €	480,00 €	477,75 €
<b>Total Opérations sous mandat</b>		<b>15 780,00 €</b>	<b>4 250,00 €</b>	<b>20 030,00 €</b>	<b>16 366,20 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>409 600,00 €</b>	<b>4 250,00 €</b>	<b>413 850,00 €</b>	<b>100 103,78 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017					
Articles	Libellé	BP 2017	DM2017	TOTAL 2017	REALISE 2017
10222	FCTVA	16 400,00 €	- €	16 400,00 €	16 438,00 €
1321	Etat	44 266,00 €	- €	44 266,00 €	16 174,47 €
1322	Région	13 940,50 €	- €	13 940,50 €	- €
1323	Département	11 330,00 €	- €	11 330,00 €	14 778,21 €
1328	Agence de l'eau	48 791,90 €	- €	48 791,90 €	- €
13241	Communes	80 329,99 €	- €	80 329,99 €	5 006,33 €
13251	Com de Com de rattachement	3 532,83 €	- €	3 532,83 €	- €
1641	Emprunts en euros	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
168741	Préfinancement des communes	54 100,00 €	- €	54 100,00 €	- €
<b>Total diverses recettes</b>		<b>322 691,22 €</b>	<b>- €</b>	<b>322 691,22 €</b>	<b>102 397,01 €</b>
4582107	SIVU Navarrenx	15 320,00 €	- €	15 320,00 €	15 316,80 €
4582109	Agnos	12 000,00 €	4 250,00 €	16 250,00 €	13 133,75 €
4582116	Navarrenx (gave oloron)	1 700,00 €	- €	1 700,00 €	1 691,28 €
4582117	Ogenne	3 300,00 €	- €	3 300,00 €	3 280,05 €
4582118	Syndic Issaux	480,00 €	- €	480,00 €	477,75 €
<b>Total Opérations sous mandat</b>		<b>32 800,00 €</b>	<b>4 250,00 €</b>	<b>37 050,00 €</b>	<b>33 899,63 €</b>
<b>Total Régularisations d'écritures</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
28182	Matériel de transport	1 800,00 €	- €	1 800,00 €	1 795,77 €
28183	Matériel de bureau	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	1 431,87 €
<b>Total Amortissements</b>		<b>3 300,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 300,00 €</b>	<b>3 227,64 €</b>
<b>R001 - Excédent reporté</b>		<b>50 808,78 €</b>	<b>- €</b>	<b>50 808,78 €</b>	<b>50 808,78 €</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>409 600,00 €</b>	<b>4 250,00 €</b>	<b>413 850,00 €</b>	<b>190 333,06 €</b>

L'excédent constaté de la section d'Investissement est de 90 229,28 €.

Oui cet exposé,  
Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017.
- **APPROUVE** le compte administratif 2017, conforme au compte de gestion

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le 8 Mars 2018

\*\*\*\*\*

**Délibération N°2 – 08/03/2018 : Prorogation avance de la CCHB**

Monsieur FRANÇAIS présente le rapport n°2.

Il est rappelé que par délibération du 28 Novembre 2012, la CC du Piémont Oloronais avait accordé au SMGOAO une avance exceptionnelle de 20 000 €. Suite à la demande du SMGOAO, la CC du Haut Béarn a décidé, par délibération en date 8 Décembre 2016, de proroger l'avance consentie jusqu'au 31 décembre 2017.

Les difficultés liées au retard dans le versement des subventions pour couvrir l'ensemble des dépenses du SMGOAO ne nous ont pas permis d'honorer le remboursement prévu à la date du 31 Décembre 2017.

Aussi, le SMGOAO sollicite une nouvelle prorogation de cette avance jusqu'au 31 décembre 2018. Une nouvelle convention devra être signée entre les collectivités.

Où cet exposé,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le présent rapport,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document intervenant à cet effet

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le 8 Mars 2018

\*\*\*\*\*

**Délibération N°3 – 08/03/2018 : Validation du PPG des cours d'eau du SMGOAO – Engagement de la phase DIG**

Madame GAUCHER présente le rapport n°3.

Lors du conseil syndical en date du 13 décembre 2017, l'assemblée a été informée de l'état d'avancement de l'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG).

Les réunions du Comité technique et du Comité de Pilotage du 19 décembre 2017 n'ont pas levé de problématique particulière et les deux instances ont validé le projet de PPG avec de légères adaptations.

Les documents définitifs composant le PPG sont joints au présent rapport (note de synthèse technique et financière, cartographie, tableaux récapitulatifs).

Les grands axes, définis sur la base de la prise en compte du fonctionnement des cours d'eau et de l'appréhension des enjeux, concernent :

- **La gestion des espaces tampons** au sein de l'espace rivière (ex : restauration et entretien de chenaux secondaires, ...)
- **La gestion du lit mineur** des cours d'eau, du réseau hydrographique et des réseaux hydrauliques associés (ex : reconstitution de ripisylve, traitement de la végétation de berges / atterrissements et désencombrement du lit mineur, surveillance des espèces indésirables, ...)
- **La gestion de la vulnérabilité** face aux risques fluviaux ou torrentiels et le retour d'expérience post-crue (ex : réflexion sur la restauration du gabarit du lit mineur, traitement de l'envasement du lit de petits cours d'eau, traitement des bancs alluviaux, modification des profils en travers, ...)
- **La gestion qualitative et quantitative** des ressources en eaux superficielles, du fonctionnement et de l'état des milieux aquatiques associés (ex : réflexion sur l'aménagement de points d'abreuvement du bétail en dehors du lit mineur et sur le traitement des dépôts sauvages, ...)
- **La valorisation de la gestion intégrée** des bassins versants (ex : facilitation de l'accès et de la fréquentation des cours d'eau, ...)

- **L'organisation de la gestion intégrée des milieux** ou des ressources aquatiques et de la prévention des risques fluviaux (ex : amélioration de la gouvernance, communication, suivi des cours d'eau, ...)

Les modalités d'intervention qui permettront de répondre au mieux aux grands axes énoncés ci-dessus seront de plusieurs natures :

- Mise en œuvre de travaux permettant de répondre aux besoins identifiés
- Amélioration de la connaissance via des études complémentaires
- Partage des informations par l'élaboration d'outil de communication et implication des acteurs locaux via des phases de concertation

Le PPG, établi sur 10 ans, contient donc 256 actions réparties dans chacun des grands axes et est estimé à environ 4 000 000,00 € HT (dont 3 150 000,00 € HT de travaux et 850 000,00 € HT de gestion et d'animation / communication dont une partie sera assurée par le SMGOAO en régie).

Le rythme de réalisation sera adaptable dans le temps (événements climatiques) et compatible avec les capacités financières des membres du SMGOAO et celles des partenaires financiers.

Une actualisation annuelle sera donc nécessaire. Elle sera portée à connaissance des différents partenaires avant engagement des opérations.

L'établissement de ce PPG rend éligibles les opérations aux aides des partenaires financiers. Cependant, la conjoncture actuelle n'a pas permis aux partenaires de préciser leur capacité d'aides. Des discussions seront engagées pour définir l'ensemble de ces modalités.

Sur le plan réglementaire, un dossier de Déclaration d'Intérêt Général doit être constitué. Cette prestation a déjà fait l'objet d'une proposition (tranche conditionnelle) par GEODIAG dans le cadre de la consultation initiale pour l'élaboration du PPG. Le montant de la tranche conditionnelle s'élève à 11 700,00 € HT soit 14 040,00 € TTC et comporte les points suivants :

- Rédaction de la version provisoire
- Réunions de travail avec COTECH et COPIL
- Rédaction de la version définitive et dépôt du dossier pour instruction
- Réunions avec le Commissaire Enquêteur

La durée de cette prestation a été estimée à 6 mois. Dans ces conditions, la Déclaration d'Intérêt Général pourrait être accordée au SMGOAO à partir de l'année 2019.

Les programmes de travaux annuels issus de l'outil de programmation et déclarés d'intérêt général seront discutés et validés à l'occasion de l'établissement des budgets de chaque partie prenante.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Bureau du SMGOAO dans sa séance du 26 février 2018 a :

- Validé la version définitive du PPG
- Proposé de la soumettre au conseil syndical

Ouï cet exposé,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **APPROUVE** le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur 10 ans tel que présenté

- **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau, Région Nouvelle Aquitaine, ...) pour la réalisation des opérations.
- **ENGAGE** toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre et à sa parfaite réalisation tant sur le plan technique, que financier et réglementaire.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec GEODIAG correspondant à l'engagement de la tranche conditionnelle consistant en la réalisation du dossier de Déclaration d'Intérêt Général.
- **AUTORISE** le Président à solliciter les communautés de communes membres du SMGOAO pour :
  - La validation du PPG
  - La définition du rythme annuel de réalisation.

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le 8 Mars 2018

\*\*\*\*\*

#### Délibération N°4 – 08/03/2018 : Programme de restauration et d'entretien – Année 2018

Monsieur MAUDOU présente le rapport n°4.

Le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire du SMGOAO vient d'être validé et la partie réglementaire (dépôt du dossier de DIG) doit être engagée (cf rapport n°3).

Le programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, proposé pour l'année 2018, s'inscrit dans le PPG et retient les opérations identifiées comme les plus urgentes à réaliser.

Ce programme garde un volume d'intervention voisin de l'année 2017 dans l'attente de :

- l'achèvement de la procédure réglementaire (DIG),
- de la modification des statuts du SMGOAO
- du calage des options financières et fiscales retenues par les communautés de communes membres pour le financement des opérations dans le cadre de la compétence GEMAPI

Les opérations proposées répondent aux besoins identifiés et visent à maintenir :

- d'une part les cours d'eau dans leurs états naturels,
- d'autre part à assurer le bon écoulement des eaux afin d'éviter la création de situations pouvant engendrer des risques pour les biens et les personnes.

Les travaux envisagés concernent :

- Le désencombrement du lit mineur : restauration et le maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et de leur capacité d'écoulement (retrait embâcles et chablis, gestion de la végétation envahissante)
- Le traitement de l'encombrement du lit des « petits » cours d'eau par la gestion des dépôts de vases et alluvions visant à maintenir les capacités hydrauliques des ouvrages de franchissement (ponts, buses, ...)
- Le maintien des berges en limitant les facteurs d'instabilités de berges (allègement des hauts de berges par recépage ou abattage d'arbres problématiques)

Pour la réalisation de ce programme d'intervention, un dossier de Déclaration d'Intérêt Général Simplifiée (DIG WARSMAN) a d'ores et déjà été déposé auprès des services de la Police de l'Eau (DDTM).

## Programme prévisionnel de travaux pour l'année 2018 :

N°	Cours d'eau	Tronçon PPG	Communes	Lieu-dit	Type Intervention	Montants en € HT	Montants en € TTC
1	Aspe	As_001 / As_003	Urdos, Etsaut, Borce	Amont passerelle Forges d'Abel et amont sentier Etsaut+vallon	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique+tronçonnage	2 000,00 €	2 400,00 €
2	Aspe	As_048	Bidos	Amont pont de Bidos	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	1 000,00 €	1 200,00 €
3	Aspe	AS_005	Eysus	Amont pont SNCF	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	2 000,00 €	2 400,00 €
4	Jocs	Jo_003	Géronce et Saint Goïn	Amont pont Saint Goïn + évacuation	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	1 000,00 €	1 200,00 €
5	Vert de Barlanès	Ve_003	Lanne en Barétous	Pont chemin Salefranque/départementale/amont et aval VVF	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	2 000,00 €	2 400,00 €
6	Vert d'Arette	Ve_006	Arette	Amont pont Escamet	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	1 000,00 €	1 200,00 €
7	Virgou	Ve_007	Arette	Aval nouvelle passerelle	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	2 000,00 €	2 400,00 €
8	Vert(s)	Ve_006 / Ve_012	Aramits	Aval confluence et amont passerelle stade	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	2 000,00 €	2 400,00 €
9	Vert	Ve_012	Ance Féas	Ile au chemin Sarotte et aval pont d'Ance	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	2 000,00 €	2 400,00 €
10	Vert	Ve_012	Oloron	Chêne aval pont Noir et lieu-dit Soubies	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	1 000,00 €	1 200,00 €
11	Berthe	As_021	Accous	Centre bourg	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	1 000,00 €	1 200,00 €
12	Ossau	Os_001	Oloron	Ferme Bergès et Moulin Brulé	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	2 000,00 €	2 400,00 €
13	Issaux Lourdis	As_030	Lées Osse Lourdis Issor	Pont des Gouats à pont Husta	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	2 000,00 €	2 400,00 €
14	Lausset	La_002	Castetnau camblong	Pont de Berens et aval et pont de camblong amont	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	4 000,00 €	4 800,00 €
15	Layous	RD_011	Jasses	Amont pont départementale	Désencombrement du lit mineur par débardage mécanique	1 000,00 €	1 200,00 €
16	Le Maury	Ve_030	Feas	Aval camping	Retrait de joncs (intervention mécanique)	1 500,00 €	1 800,00 €
17	Berthe	As_021	Accous	Pont Chaguye à confluence	Entretien classique (tronçonnage)	1 200,00 €	1 440,00 €
18	Jouers	As_023	Bedous Accous	Amont Chemin et GMSL	Entretien classique (débroussaillage)	2 000,00 €	2 400,00 €
19	Gave Lescun	As_019	Lescun Accous	Cascade à confluence	Entretien classique (tronçonnage)	800,00 €	960,00 €
20	Barescou	As_028	Escot	Camping à confluence	Entretien classique (tronçonnage)	2 000,00 €	2 400,00 €
21	Baralet	As_013	Urdos	Passerelle à confluence	Entretien classique (tronçonnage)	1 600,00 €	1 920,00 €
22	Souhet	As_010	Cette Eygun	Amont village à confluence	Entretien classique (tronçonnage)	1 600,00 €	1 920,00 €
23	Lagaube	As_018	Urdos	Amont village	Entretien classique (tronçonnage)	1 600,00 €	1 920,00 €
24	Blatère	RD_003	Verdets	Aval RD à confluence	Entretien classique (débroussaillage)	2 000,00 €	2 400,00 €
25	Payssas	As_037	Asasp Gurmençon	Laborde à RN134	Entretien classique (débroussaillage)	2 000,00 €	2 400,00 €
26	Riu Bellh	RD_021	Audaux	Départementale à lac	Entretien classique (débroussaillage)	900,00 €	1 080,00 €
27	Arriougastou	Os_020	Escou	Dérivation amont	Entretien classique (débroussaillage)	2 000,00 €	2 400,00 €
28	Le Maury	Ve_029	Feas	Départementale a départementale	Entretien classique (débroussaillage)	2 800,00 €	3 360,00 €
29	La Melle	Mi_001	Agnos	Barrage écrivain	Entretien classique (débroussaillage)	2 000,00 €	2 400,00 €
<b>TOTAL Travaux</b>						<b>50 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>Divers aléas (travaux, ...)</b>						<b>4 750,00 €</b>	<b>5 700,00 €</b>
<b>Consultations entreprises</b>						<b>250,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
<b>TOTAL OPERATION</b>						<b>55 000,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>

### Rappel montant subventionnable :

Montant subventionnable		
	Montant € HT	Montant € TTC
Montant travaux	50 000,00 €	60 000,00 €
Divers aléas (travaux, ...)	4 750,00 €	5 700,00 €
Consultation des entreprises	250,00 €	300,00 €
<b>Montant subventionnable</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>

## Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel	
Agence de l'Eau Adour Garonne	39 600,00 €
60% du montant subventionnable TTC	
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	11 000,00 €
20% du montant subventionnable HT	
<b>Total subventions</b>	<b>50 600,00 €</b>
<b>Autofinancement SMGOAO</b>	<b>15 400,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>66 000,00 €</b>

La participation syndicale (autofinancement) correspond à l'engagement financier des collectivités membres concernées par les travaux de restauration et d'entretien pour l'année 2018.

Les prestations techniques, réparties par nature, feront l'objet de marchés /contrats respectifs.

Les montants estimatifs de ces prestations et les propositions de modes de dévolution sont décrits ci-après :

Natures des prestations	Montants € HT par nature	Proposition Types de marchés/Contrats
Gestion de la végétation envahissante	22 500,00 €	Convention avec Estivade
Gestion embâcles et chablis et instabilités de falaise	30 750,00 €	Accord cadre mono-attributaire à bons de commande
Griffages atterrissements et gestion vases et alluvions	1 500,00 €	Demande de devis particulier
Procédure de consultation	250,00 €	/
	55 000,00 €	

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 en section fonctionnement.

Où cet exposé,  
Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le programme de travaux pour l'année 2018
- **AUTORISE** le Président à poursuivre toutes les démarches administratives nécessaires auprès des services de la Police de l'Eau visant l'obtention des autorisations d'intervention
- **AUTORISE** le Président à engager les consultations et à signer les marchés nécessaires à la réalisation du programme de travaux
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine
- **SOLLICITE** la participation financière des collectivités concernées par les dits travaux
- **ENGAGE** les travaux après obtention des arrêtés de subvention et des délibérations des collectivités concernées

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le 8 Mars 2018

**Délibération N°5 – 08/03/2018 : Débat d'Orientations budgétaires 2018**

Monsieur LAURONCE présente le rapport n°5.

Régi par les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, récemment modifié par l'article 93 de la loi du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM. Le Débat d'Orientations Budgétaires en Conseil Syndical est obligatoire dans les collectivités de plus de 3500 habitants. C'est un préalable au vote du Budget primitif pour l'année 2018.

**I. CONTEXTE GENERAL**

- Entrée en vigueur de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Les EPCIs (CCHB et CCBG) sont devenus membres de droit du SMGOAO.

Ils assureront dorénavant les participations financières au fonctionnement général et aux travaux de restauration et d'entretien relatifs à la compétence 2 du SMGOAO.

Pour le calcul des répartitions financières concernant le fonctionnement général, les critères utilisés seront ceux des statuts en vigueur (population, potentiel fiscal, superficie, linéaire de berges).

La prise de compétence GEMAPI par les EPCIs et leur volonté de la confier aux structures compétentes sur le bassin versant du Gave d'Oloron implique la mise en place de nouveaux statuts du SMGOAO.

Rappel de la démarche engagée en vue de la validation des nouveaux statuts est la suivante :

- Nombreuses rencontres et échanges avec les EPCIs, les services de l'Etat, les syndicats voisins au cours de l'année 2017.
- Sur les conclusions de ces rencontres, écriture et présentation de projets de statuts en septembre et décembre 2017 (cf. Annexe 1 : principales évolution du projet de statuts)
- Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du Territoire du SMGOAO et démarche réglementaire (DIG) :

Le PPG a été présenté et validé en cours de séance (cf rapport n°3). La phase réglementaire (dossier de DIG) doit désormais être engagée.

Le dossier réglementaire sera réalisé par GEODIAG dans le cadre de la tranche conditionnelle du marché initial.

Dans l'attente, il est proposé un programme de travaux restreint pour l'année 2018 (cf rapport n°4).

- Reprises des études hors PPG portés par les communes

Diverses études ont été portées et financées par des communes du SMGOAO (ex : Ogeu, Oloron, Accous/Bedous,...) dans les années passées. Ces études concernent en particulier la lutte contre les inondations et le maintien de la continuité écologique.

Avec l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, un travail doit être mené avec les EPCI pour assurer la poursuite (technique et financière) de ces opérations car le financement des travaux issus de ces études leur incombera.

La mise en place d'un groupe de travail, composé des membres du bureau du SMGOAO, d'élus des EPCIs membres et des services (SMGOAO, EPCI, ...), pour la définition d'une stratégie de gestion et d'intervention pour la prévention des inondations a été proposée et

validée en décembre 2017. Ce travail permettra également d'identifier les opérations à conduire et de préciser leur modalité de mise en œuvre.

## **II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2018**

- L'année 2018 sera encore une année de transition tant sur le plan réglementaire (modification des statuts pour l'exercice de la compétence GEMAPI par le SMGOAO) que sur les plans réglementaires, techniques et financiers (achèvement de l'étude « Elaboration du Plan Pluriannuel de Gestion », engagement des démarches réglementaires pour l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général, calage des financements, ...).
- Pour le fonctionnement général de la structure, et compte tenu des résultats de l'exercice 2017, il convient de maintenir la participation des collectivités membres telle qu'établie en 2017, soit 40 000,00 €, ce qui permettra de prendre en charge un temps complet de la directrice à partir du deuxième semestre 2018.
- Pour 2018, un programme de travaux de 66 000,00 € TTC (dont 60 000,00 € de travaux, 300,00 € de frais de consultation et 5 700,00 € de frais divers) est proposé ; il comprend des travaux identifiés dans le cadre du PPG. Il sera inscrit en section Fonctionnement.

Ce programme sera proposé aux collectivités concernées pour validation.

Le volume de travaux a été adapté à la première année d'entrée en vigueur de la GEMAPI.

En ce qui concerne son financement :

- Le Département 64 nous a indiqué qu'il ne poursuivrait pas son accompagnement financier en 2018 (fin des contrats de territoire).
  - L'Agence de l'Eau pourrait augmenter son taux d'aide et passer de 30% à 50% minimum du montant TTC des prestations
  - La Région Nouvelle Aquitaine maintiendrait son taux d'aide à 20% du montant HT des prestations
- Le premier semestre de l'année 2018 sera consacré à la validation du Plan Pluriannuel de Gestion, à l'engagement de la phase réglementaire (DIG) et à la poursuite de l'étude complémentaire sur le Vert (Option Vert : Définition d'une stratégie de gestion).
  - Les opérations individualisées en investissement ont quasiment toutes été soldées en 2017. Seuls subsistent des reliquats de travaux prévus sur l'écrêteur de crues à Agnos (opération 109) et le remboursement de l'avance consentie par la commune d'Arette (opération 101).
  - De nouvelles opérations pourront être inscrites en Investissement au cours de l'année 2018 par décision modificative après validation par le SMGOAO et la structure bénéficiaire des études ou travaux.

### III. ANALYSE PAR SECTIONS

#### SECTION FONCTIONNEMENT : Prévion 2018

#### DEPENSES

Chap / Art	Libellé	BUDGET 2017	REALISE 2017	PROPOSITION 2018
<b>O11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>99 600,00 €</b>	<b>57 554,89 €</b>	<b>74 000,00 €</b>
60622	Carburant	800,00 €	398,44 €	500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	500,00 €	202,80 €	300,00 €
60636	Vêtements de travail	500,00 €	- €	200,00 €
6064	Fournitures administratives	500,00 €	301,42 €	400,00 €
6135	Locations mobilières (COSOLUCE)	850,00 €	807,08 €	1 100,00 €
61551	Matériel roulant	650,00 €	25,00 €	400,00 €
6161	Primes d'Assurance	2 500,00 €	2 215,89 €	2 300,00 €
6184	Versement organismes de formation	500,00 €	- €	500,00 €
6225	Indemnités percepteur	300,00 €	304,31 €	400,00 €
6231	Annonces et insertions	300,00 €	185,80 €	300,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	500,00 €	679,60 €	700,00 €
6256	Missions	500,00 €	167,15 €	400,00 €
6261	Frais d'affranchissement	500,00 €	- €	200,00 €
6262	Frais de télécommunication	700,00 €	584,15 €	800,00 €
<b>61621</b>	<b>Travaux compétence 2</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>51 683,25 €</b>	<b>65 700,00 €</b>
<b>O14</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>400,00 €</b>	<b>356,30 €</b>	<b>- €</b>
7489	Remboursement Région	400,00 €	356,30 €	- €
<b>O12</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>81 000,00 €</b>	<b>80 825,72 €</b>	<b>89 000,00 €</b>
6215	Pers affecté par collec de rattachement	31 700,00 €	34 019,23 €	11 000,00 €
6332	FNAL	50,00 €	25,92 €	60,00 €
6336	CDG et CNFPT	600,00 €	570,45 €	1 000,00 €
6338	Autres	100,00 €	77,86 €	160,00 €
64111	Rémunération titulaire	26 000,00 €	25 601,51 €	42 000,00 €
64112	NBI/supplément familial de traitement	300,00 €	265,56 €	300,00 €
64118	Primes	6 000,00 €	6 031,11 €	11 000,00 €
6451	Cotisation à l'URSSAF	5 000,00 €	4 343,42 €	6 800,00 €
6453	Cotisation caisses de retraite	8 500,00 €	8 206,08 €	14 000,00 €
6455	Cotisation assurance du personnel	1 500,00 €	1 230,58 €	2 000,00 €
6456	Fonds de compensation du suppl. familial	1 000,00 €	385,00 €	350,00 €
6458	Cotisation aux organismes sociaux	150,00 €	104,00 €	200,00 €
6475	Médecine du travail / Pharmacie	100,00 €	65,00 €	130,00 €
<b>66</b>	<b>Autres charges de gestions courante</b>	<b>200,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>200,00 €</b>
6574	Subvention de fct aux asso / autres pers. droit privé	200,00 €	200,00 €	200,00 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>500,00 €</b>	<b>491,11 €</b>	<b>400,00 €</b>
6688	Frais de dossier (emprunt)	200,00 €	200,00 €	- €
66111	Intérêts réglés à échéances	300,00 €	291,11 €	400,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>181 700,00 €</b>	<b>139 628,02 €</b>	<b>163 600,00 €</b>
O22	Dépenses imprévues	4 700,00 €	- €	- €
O23	Versement à la section d'investissement	- €	- €	- €
<b>O42</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>3 300,00 €</b>	<b>3 227,64 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
6011	Amortissements	3 300,00 €	3 227,64 €	3 000,00 €
<b>D002</b>	<b>Déficit</b>	<b>8 776,30 €</b>	<b>8 776,30 €</b>	<b>20 150,00 €</b>
	<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>198 476,30 €</b>	<b>161 631,96 €</b>	<b>186 750,00 €</b>

#### RECETTES

Chap / Art	Libellé	TOTAL 2017	REALISE 2017	PROPOSITION 2018
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>195 670,30 €</b>	<b>131 386,36 €</b>	<b>185 700,00 €</b>
<b>Participation au fonctionnement des collectivités membres</b>				
74741	Communes membres du GFP	12 000,00 €	12 055,39 €	- €
74758	Autres groupement	28 000,00 €	27 944,61 €	40 000,00 €
74741	Ingénierie (travaux restauration et entretien) / communes	2 000,00 €	629,28 €	- €
74758	Ingénierie (travaux restauration et entretien) / CDC	1 750,00 €	1 635,04 €	- €
	<b>TOTAL PARTICIPATIONS</b>	<b>43 750,00 €</b>	<b>42 264,32 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>Financement poste technique</b>				
7478	Autre - Agence de l'eau	39 820,30 €	16 466,12 €	65 000,00 €
6419	Remboursement frais de personnel	- €	- €	- €
	<b>TOTAL FINANCEMENT POSTE</b>	<b>39 820,30 €</b>	<b>16 466,12 €</b>	<b>65 000,00 €</b>
<b>Subventions travaux</b>				
7472	Région	18 000,00 €	9 057,19 €	11 000,00 €
7473	Département	28 100,00 €	33 535,98 €	- €
7476	Autre - Agence de l'eau	43 500,00 €	17 714,10 €	48 000,00 €
74741	Communes membres du GFP	11 250,00 €	3 673,68 €	- €
74758	Autres groupement	11 250,00 €	8 674,97 €	21 700,00 €
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>112 100,00 €</b>	<b>72 656,92 €</b>	<b>80 700,00 €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>195 670,30 €</b>	<b>131 386,36 €</b>	<b>185 700,00 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b>				
722	Travaux en régie - imm incorporelles	2 806,00 €	- €	1 050,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>2 806,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 050,00 €</b>
	<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>198 476,30 €</b>	<b>131 386,36 €</b>	<b>186 750,00 €</b>

## SECTION INVESTISSEMENT : Prévisions 2018

INVESTISSEMENT DEPENSES 2018				INVESTISSEMENT RECETTES 2018			
	RAR 2017	Propo. 2018	Total BP 2018		RAR 2017	Propo. 2018	Total BP 2018
Opération 101 : Arette	-	23 460,00 €	23 460,00 €	Opération 101 : Arette	-	-	-
168741	-	23 400,00 €	23 400,00 €				
13241	-	60,00 €	60,00 €				
Opération 109	3 640,00 €	3 000,00 €	6 640,00 €	Opération 109	3 100,00 €	3 540,00 €	6 640,00 €
4581109	3 640,00 €	3 000,00 €	6 640,00 €	4581109	3 100,00 €	3 540,00 €	6 640,00 €
PPG	64 390,00 €	14 040,00 €	68 430,00 €	PPG	49 580,00 €	11 920,00 €	61 500,00 €
2031	64 390,00 €	14 040,00 €	68 430,00 €	1322	10 180,00 €	1 340,00 €	11 520,00 €
				1323	-	970,00 €	970,00 €
				1328	39 400,00 €	3 210,00 €	42 610,00 €
				13251	-	6 400,00 €	6 400,00 €
Matériel	-	-	-	FCTVA	-	8 200,00 €	8 200,00 €
2183	-	-	-	10222	-	-	-
Sous total 1	68 030,00 €	40 480,00 €	98 520,00 €	Sous total 1	62 680,00 €	23 660,00 €	76 340,00 €
Remboursement anticipé emprunt	-	60 000,00 €	60 000,00 €	Excédent	-	90 230,00 €	90 230,00 €
1641	-	60 000,00 €	60 000,00 €	001	-	90 230,00 €	90 230,00 €
Avance CCPO	-	20 000,00 €	20 000,00 €				
168758	-	20 000,00 €	20 000,00 €				
Ingénierie	-	1 050,00 €	1 050,00 €	Amortissement véhicule	-	1 800,00 €	1 800,00 €
040-2317	-	1 050,00 €	1 050,00 €	28182	-	1 800,00 €	1 800,00 €
				Amortissement matériel	-	1 200,00 €	1 200,00 €
				28183	-	1 200,00 €	1 200,00 €
Régularisations écritures	-	28 366,00 €	28 366,00 €	Régularisations écritures	-	28 366,00 €	28 366,00 €
168741	-	5 007,00 €	5 007,00 €	168741	-	23 359,00 €	23 359,00 €
13241	-	14 051,00 €	14 051,00 €	13241	-	4 792,00 €	4 792,00 €
13251	-	9 308,00 €	9 308,00 €	13251	-	215,00 €	215,00 €
Sous total 2	-	99 416,00 €	99 416,00 €	Sous total 2	-	121 596,00 €	121 596,00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2018</b>	<b>68 030,00 €</b>	<b>139 906,00 €</b>	<b>197 936,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2018</b>	<b>62 680,00 €</b>	<b>145 256,00 €</b>	<b>197 936,00 €</b>

Où cet exposé,  
Le Conseil Syndical, après en avoir débattu,

- **PREND ACTE** du présent rapport

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le 8 Mars 2018

\*\*\*\*\*

### Délibération N°6 – 08/03/2018 : Rapport d'activité 2017

Monsieur HOEPFFNER présente le rapport n°6.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité pour l'année 2017 établi par le SMGOAO est présenté à l'assemblée.

Où cet exposé,  
Le Conseil Syndical,

- **PREND ACTE** du présent rapport d'activité 2017

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le 8 Mars 2018

\*\*\*\*\*

Questions Diverses : RAS

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45



La secrétaire de séance,

*Potier*  
Maïté POTIN